



comment faire appel d'un jugement rendu pour le placement d'un enfant

Par **cons97**, le **29/03/2020** à **13:22**

bonjour , un jugement a été rendu au début du mois de mars 2020 et le juge pour enfant a placé ma petite fille en famille d'accueil jusqu'au mois de juin. Les parents veulent faire appel. Comment doivent ils procéder. Merci de me répondre , je suis effondrée , les parents qui sont en métropole sont au bord du gouffre.

Par **jodelariege**, le **29/03/2020** à **13:34**

bonjour

vous avez tout là:

[https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/appel-contre-decision-juge-enfants-13606.htm ...](https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/appel-contre-decision-juge-enfants-13606.htm)

cependant il convient de s'intérogter sur les motifs/raisons de ce placement

un juge des enfants n'ordonne pas un placement d'enfant par hasard ;ce placement est toujours motivé par des difficultés éducatives au domicile de l'enfant ,voir un danger...

il ne suffit pas de dire qu'il n'y a pas de difficultés éducatives ou de danger mais de le prouver..

un avocat pourra étudier si les droits des parents ont été respectés mais si les motifs sont avérés il ne pourra pas grand chose... il faut alors travailler avec les travailleurs sociaux sur les motifs/raisons du placement afin qu'ils disparaissent